



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سراج نيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. ABBAS DAHER DJAMA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

*CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

4 MAI 2009

Monsieur Le président,

Permettez-moi de prime abord souhaiter la chaleureuse bienvenue à S.E M Henri MAIDOU, Conseiller personnel du Chef d'Etat et Responsable des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance et à la délégation de haut niveau qui l'accompagne. Nous la remercions pour la pertinence du rapport à l'étude ainsi que pour la présentation qui on a été faite.

Ma délégation salue les nombreux efforts consentis par le gouvernement centrafricain dans la recherche d'un environnement politique stable et retient particulièrement, les initiatives fructueuses qui ont conduit à l'aboutissement d'un plan de réconciliation nationale à l'issue du processus de dialogue politique inclusif de décembre dernier.

Djibouti se félicite des mesures prises par le gouvernement centrafricain dans sa lutte contre toutes les formes d'atteinte aux libertés d'expression et à cet effet, accueille favorablement la création du Haut Conseil de la Communication ainsi que la promulgation en 2005 de la loi organique sur la liberté de la communication, qui dépenalise les délits de presse.

Nous notons avec satisfaction les nombreuses dispositions prises par le gouvernement en faveur des groupes les plus vulnérables et soutenons les mesures tels que l'instauration de quotas dans la fonction publique pour les personnes handicapés.

En outre, il est à porter au crédit de la République Centrafricaine de favoriser le dialogue entre les différentes composantes de la société civile, de manière à sensibiliser et promouvoir les principes universels des Droits de l'Homme auprès de la population.

Djibouti, reconnaît le caractère délicat et complexe qui domine les sociétés de post-conflit et encourage dès lors le gouvernement Centrafricain à poursuivre ces efforts dans sa lutte contre toutes les formes de discrimination notamment ceux relatifs aux femmes et aux enfants et formule à ce titre les trois recommandations suivantes:

Premièrement, Nous recommandons à La République Centrafricaine d'envisager la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant leurs implications dans les conflits armés.

De même, nous incitons le Gouvernement à considérer la ratification de la Convention sur les droits politiques de la femme.

Et enfin, nous invitons la communauté internationale à fournir un appui technique et financier à ce pays afin de lui permettre d'une part, d'atteindre les objectifs du Millénaires pour le développement, et d'autre part de surmonter les difficultés économiques alourdit par le contexte financier actuel.

Merci monsieur le Président.